

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Approbation du projet de rénovation du gîte la Montagne et du plan de financement		<u>SEANCE DU 20.04.2026</u>
Date de convocation : 13.04.2026	Nb de conseillers En exercice : 11	<u>Etaient présents :</u> M. VIALLET. M. ALEXANDRE. P. DARMEY. A. DRUON. C. GENIEVRE-LUCET. C. GROSGURIN. M. HEMONNOT. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. <u>Secrétaire de séance :</u> C. GENIEVRE-LUCET <u>Pouvoirs :</u> • T. GENIEVRE donné à C. GENIEVRE-LUCET
Date d'affichage : 21.04.2026	Présents : 10 Votants : 11	
N° Délibération 01247.2026.04.026	Pouvoirs : 1	

OBJET : Approbation du projet de rénovation du gîte la Montagne et du plan de financement de l'opération

Madame le maire rappelle que, suite à l'appel d'offre du 9 janvier 2025, le cabinet Archibulle et son groupement ont été choisi comme maître d'œuvre pour la rénovation du gîte communal la Montagne par délibération du 20 février 2025, n°01247.2025.02.008.

Le projet est actuellement en phase PRO et le montant prévisionnel des travaux estimé par le maître d'œuvre en phase avant-projet définitif s'élève à 1 290 000€ HT soit 1 548 000€ TTC, décomposés en 10 lots :

	Montant HT	Montant TTC
Terrassement / VRD	33 000	39 600
Gros œuvre / maçonnerie	112 000	134 400
Charpente bois / mur à ossature bois	96 000	115 200
Couverture / étanchéité	47 000	56 400
Bardage / ITE / enduit	118 000	141 600
Menuiserie extérieure	95 000	114 000
Serrurerie / métallerie	31 000	37 200
Second-œuvre	278 000	333 600
Electricité	120 000	144 000
Chauffage / ventilation / plomberie / sanitaire	360 000	432 000
TOTAL	1 290 000	1 548 000

Pour la réalisation de cette opération, Madame le maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Travaux	1 548 000,00	Genevois français avec l'ADEME (contrat chaleur renouvelable, soutien de l'ALEC)	67 440,00
Maîtrise d'œuvre	128 520,00	Région (hébergement collectif)	300 000,00
Etudes	13 185,12	Etat (commissariat du massif du Jura)	125 000,00
Bureaux de contrôle	15 930,00	FEDER (Union européenne)	
Géothermie	47 640,00	Autofinancement	1 287 650,32
Désamiantage	26 815,20		
TOTAL	1 780 090,32	TOTAL	1 780 090,32

Les demandes de subvention auprès de la Région (au titre de l'hébergement collectif) et du Commissariat de massif sont en cours d'élaboration ; la nouvelle subvention auprès du Genevois français (après celles pour les études, pour le volet investissement) va être déposée prochainement.

Entendu le rapport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation du gîte la Montagne, pour un coût prévisionnel des travaux s'élevant à 1 548 000€ TTC ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus ;
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Autorise le maire à déposer les demandes de subventions auprès du commissariat du massif du Jura, de la région au titre des hébergements collectifs, du FEDER et du Genevois français pour l'ADEME pour la géothermie ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 11 (dont 1 pouvoir)

DELIBERATION N°01247.2026.04.026

Pour extrait d'acte conforme

Le maire, Martine VIALLET